

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

Régie de
l'assurance maladie
Québec 

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels
Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776
Télécopieur
Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Veillez prendre note que les communiqués sont datés du jour du dépôt dans le site Internet de la RAMQ; le décalage entre cette date et la date de réception est occasionné par les délais d'impression et d'expédition.

Québec, le 26 mai 2003

À l'attention des directeurs généraux des établissements de santé du Québec accrédités aux fins de la facturation interprovinciale des services hospitaliers

Programme interprovincial des services hospitaliers

Lors de sa rencontre du 12 décembre 2002, le Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance santé (CCEIAS) auparavant appelé Comité de coordination de la facturation réciproque (CCFR), a convenu d'ajouter les codes de diagnostic et les codes d'intervention pour la facturation d'une chirurgie d'un jour pratiquée en services externes. Cette décision s'appliquera à la facturation des services qui seront rendus à compter du 1^{er} juillet 2003.

De plus, à compter de juillet 2003, la Régie validera le numéro de la carte santé du résident d'une province ou d'un territoire qui aura reçu des soins au Québec. Si une date d'expiration est spécifiée sur la carte santé, il est important de transcrire cette date sur la demande de paiement.

Nous sommes conscients des modifications que ces nouvelles exigences entraîneront dans vos processus internes de cueillette des données aux fins de la facturation des services. Cependant, ces renseignements sont maintenant requis par l'ensemble des provinces et des territoires.

Le [formulaire 2597](#) « *Demande de paiement – Services externes dispensés au Québec à des résidents des autres provinces* » a été modifié en conséquence. Un lot d'exemplaires vous sera expédié au cours du mois de juin prochain. Le « *Guide de rédaction de la demande de paiement* » sera déposé dans notre site Internet à l'adresse suivante : www.ramq.gouv.qc.ca . Cliquez sur « Services offerts aux professionnels de la santé », sur « Établissements du réseau de la santé », « Manuels » et sur « Programme interprovincial des services externes ». L'édition papier vous sera expédiée ultérieurement.

Les établissements qui reproduisent le formulaire 2597 « *Demande de paiement – Services externes dispensés au Québec à des résidents des autres provinces* » devront modifier leurs programmes de saisie des données et d'impression en conséquence. Ils pourront faire valider ces modifications en transmettant un exemplaire imprimé, par télécopieur, au numéro suivant : (418) 643-6166, à l'attention de M. Julien Neault. Vous trouverez, en annexe, un prototype du formulaire 2597 modifié. Vous remarquerez que le formulaire porte maintenant le titre : « *Demande de paiement – Services externes dispensés au Québec à des résidents d'une autre province ou d'un territoire* ».

De plus, le formulaire 2694 « *Demande de révision – Services externes dispensés au Québec à des résidents des autres provinces* » sera aboli à compter du 1^{er} juillet 2003. Vous pourrez adresser vos demandes de révision relatives aux services externes au moyen d'une lettre ou d'une note, comme vous le faites présentement pour les demandes de révision concernant les services internes.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. [Spécimen du formulaire 2597](#)